



BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE PRESENTATION

La présente note s'attache à établir une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles du budget primitif 2025 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera mise à disposition sur le site internet de la commune.

Section	Mouvements réels			Mouvements d'ordre	Résultats reportés	Total BP 2025	pm total Budget 2024	
	Restes à Réaliser	Inscriptions nouvelles	BP 2025					
Invest.	Dép.	548 795 €	4 000 000 €	4 548 795 €	1 482 740 €	1 341 022 €	7 372 557 €	10 477 610 €
	Rec.	321 257 €	1 341 629 €	1 662 886 €	4 141 111 €	1 568 560 €	7 372 557 €	10 477 610 €
Fonct.	Dép.		7 501 699 €	7 501 699 €	2 671 301 €		10 173 000 €	10 271 025 €
	Rec.		9 318 323 €	9 318 323 €	12 930 €	841 747 €	10 173 000 €	10 271 025 €
Totaux	Dép.	548 795 €	11 501 699 €	12 050 494 €	4 154 041 €		17 545 557 €	20 748 635 €
	Rec.	321 257 €	10 659 952 €	10 981 208 €	4 154 041 €	2 410 307 €	17 545 557 €	20 748 635 €

I. EQUILIBRE GENERAL DU BP 2025

La masse budgétaire globale du budget (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 17,54 M€ et se répartit en fonctionnement à hauteur de 10,17 M€ et en investissement à hauteur de 7,37 M€.

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

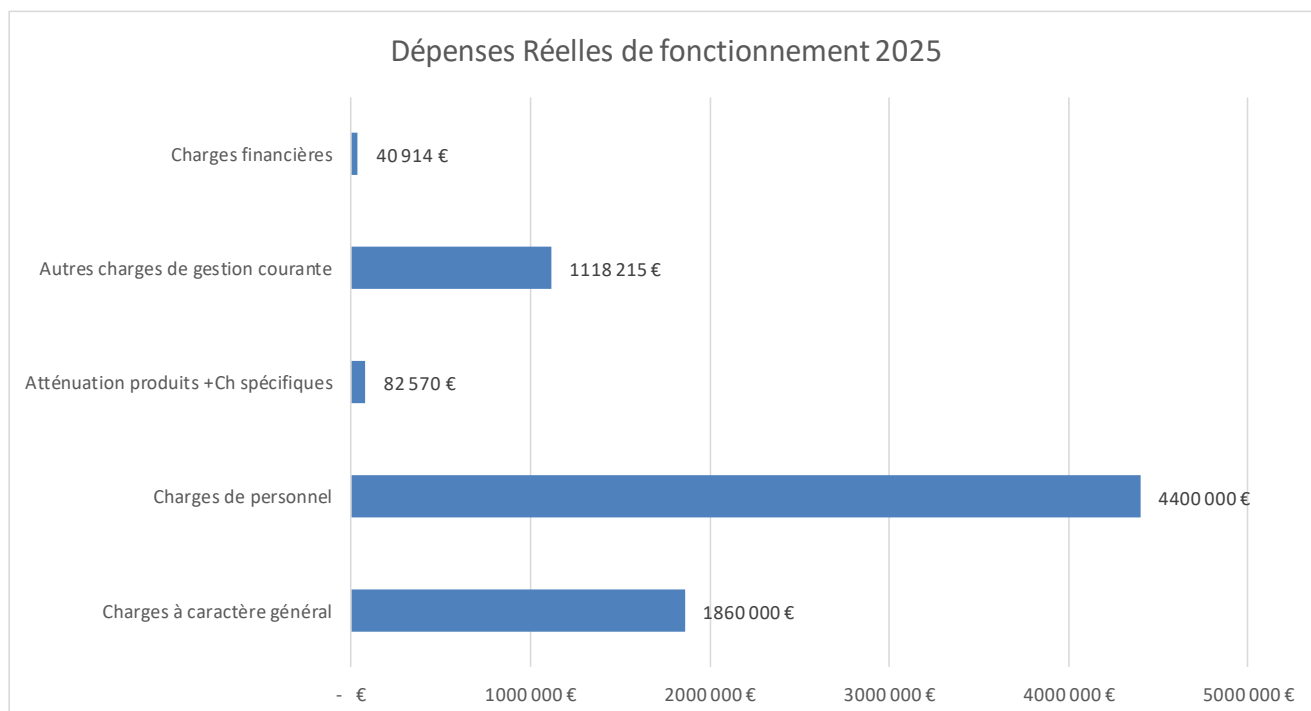
- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (amortissements, opérations patrimoniales, virement à la section d'investissement).

Le surplus de recettes sur les dépenses constitue le virement à la section d'investissement. Il permet d'équilibrer cette section tout en participant à l'autofinancement global. Pour le BP 2025, ce virement s'élève à 2 218 987 €.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	7 501 699 €	9 318 323 €
Opérations d'ordre	452 314 €	12 930 €
Virement à la section d'investissement	2 218 987 €	
002 Résultat de fonctionnement reporté		841 747 €
Total section de fonctionnement	10 173 000 €	10 173 000 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles (dont 1068)	4 000 000 €	2 910 189 €
Opérations d'ordre (dont viremt du fonct)	1 482 740 €	4 141 111 €
Restes à Réaliser N-1	548 795 €	321 257 €
001 Solde d'exécution d'inv reporté	1 341 022 €	
Total section d'investissement	7 372 557 €	7 372 557 €
TOTAL DU BUDGET	17 545 557 €	17 545 557 €

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1. Répartition des dépenses par chapitre :



La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses récurrentes suivantes :

- Charges de personnel
- Achats de fournitures, petit équipement...
- Prestations publicité, gardiennage, ménage, maintenances, réceptions...
- Fluides : électricité, gaz, eau, carburant.
- Autres charges courantes : indemnités élus, subventions CCAS et associations...
- Charges financières : Intérêts des emprunts, frais financiers ...

Chapitre	Réalisé 2024	BP 2025	Evolution
011-Charges à caractère général	1 864 862 €	1 860 000 €	-0,3%
012-Charges de personnel	4 301 603 €	4 400 000 €	2,3%
014-Atténuations de produits	58 965 €	81 500 €	38,2%
65-Autres charges de gestion courante	1 053 967 €	1 118 215 €	6,1%
66-Charges financières	45 847 €	40 914 €	-10,8%
67- Charges spécifiques	63 €	1 070 €	NS
S/Total des dépenses réelles	7 325 307 €	7 501 699 €	2,4%
Op. d'ordre de transfert entre sections	613 047 €	452 314 €	
S/Total des dépenses d'ordre	613 047 €	452 314 €	
TOTAL	7 938 354 €	7 954 013 €	0,2%
023 Virent à la sect° d'investissement	1 931 417 €	2 218 987 €	

Le budget 2025 se caractérise par la volonté de maîtriser la dépense publique au regard du climat d'incertitude qui règne en France, notamment en raison du retard du vote du budget de l'Etat et à l'instabilité gouvernementale.

Les charges à caractère général (Chapitre 011) seront contenues au même niveau que 2024 à savoir 1,86 M€. Cette stagnation est principalement due à la conjonction d'une augmentation des crédits prévus pour le nettoyage des locaux et d'une diminution des ouvertures budgétaires dédiées au paiement des factures d'électricité.

En effet, l'équipement en LED de l'éclairage public de la commune produit ses effets. On constate sur les factures les plus récentes une diminution de la consommation selon les secteurs de -26 % à -89 %. Les économies réalisées sont de l'ordre de 500 000 kwh par an (-64 %) sachant que l'éclairage public représente environ 30 % de la consommation globale de la ville.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont estimées à 4,4 M€. La progression de 2,3 % de ces charges comprend les augmentations de grade et d'échelon du personnel ainsi que l'augmentation des taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Les nouveaux taux appliqués aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers sont fixés à 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027, 43,65 % en 2028.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 1,12 M€. Il regroupe les subventions annuelles de fonctionnement allouées au CCAS, à l'ATEJ, aux diverses associations communales ainsi que la participation de la ville à la mutuelle de ses agents. Concernant la subvention allouée au CCAS cette année, elle s'élèvera à 198 k€ contre 195 k€ en 2024.

Les charges financières (chapitre 66) qui correspondent aux intérêts des emprunts et aux ICNE s'établissent à 40 914 €. Elles sont en baisse de 10,8 % par rapport à 2024, en raison de l'extinction d'un prêt.

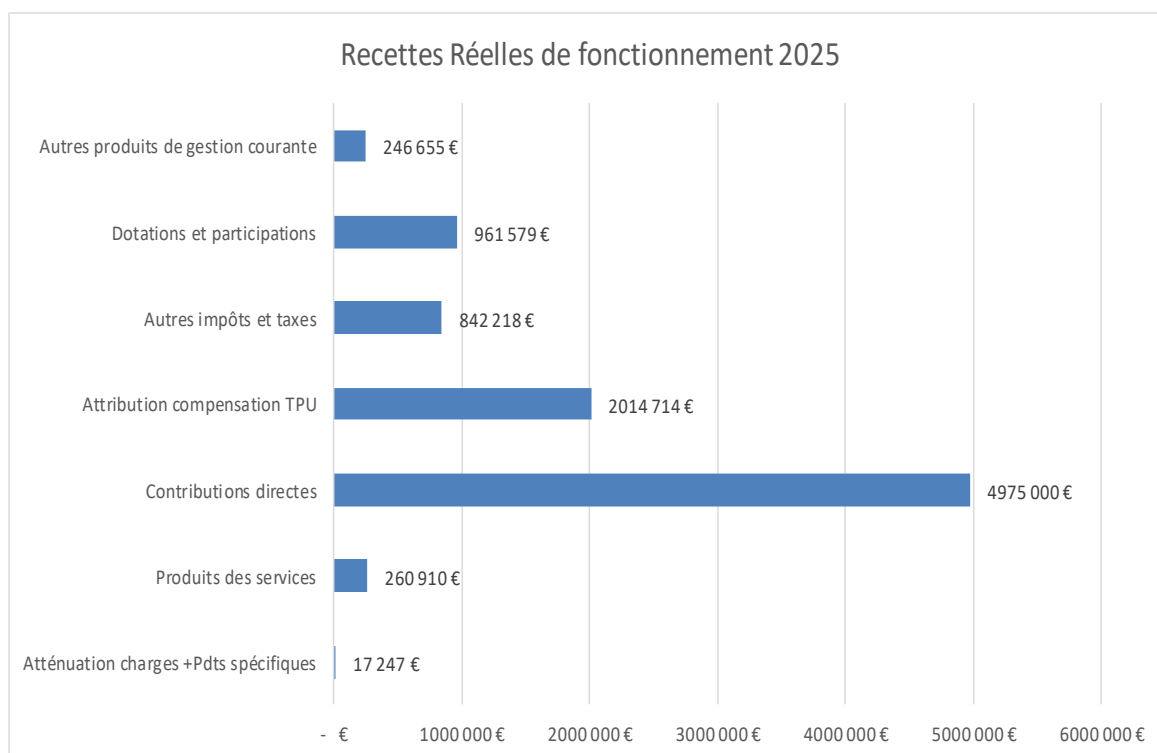
Le total des dépenses réelles 2025 progresse de 2,4 % par rapport au réalisé 2024.

2. Répartition des dépenses par fonction :

A noter que cette répartition ne constitue pas un détail analytique des coûts mais une estimation globale de la dépense par destination.

Fonction	BP 2024	Part
01-opérations non ventilables	209 984 €	2,8%
0 -services généraux	3 263 110 €	43,5%
1 -sécurité	207 611 €	2,8%
2 -enseignement- formation-apprentissage	872 349 €	11,6%
3 -culture vie soc. Jeunesse. Sport, loisirs	1 765 485 €	23,5%
4 -santé et action sociale	233 250 €	3,1%
5 -Aménagement des territoires et habitat	727 110 €	9,7%
6 -action économique	3 000 €	0,0%
7 -environnement	162 450 €	2,2%
8 -transports	57 350 €	0,8%
Total	7 501 699 €	100,0%

3. Répartition des recettes par chapitre :



Chapitre	Réalisé 2024	BP 2025	Evolution
013 – Atténuation de charges	16 471 €	14 000 €	-15,0%
70 – Produits des services	250 227 €	260 910 €	4,3%
73 – Impôts et taxes	7 708 001 €	7 883 649 €	2,3%
<i>dont 7311 contributions directes</i>	5 046 345 €	4 978 492 €	-1,3%
<i>dont 7321 Attribution compensation TPU</i>	2 014 715 €	2 014 714 €	0,0%
<i>dont autres taxes</i>	646 186 €	890 443 €	37,8%
74 – Dotations et participations	982 073 €	909 862 €	-7,4%
75 – Autres produits de gestion courante	247 199 €	246 655 €	-0,2%
77 – Produits spécifiques	170 993 €	3 247 €	-98,1%
S/Total recettes réelles	9 374 965 €	9 318 323 €	-0,6%
042 – Op. d'ordre de transfert entre sections	10 900 €	12 930 €	
S/Total recettes d'ordre	10 900 €	12 930 €	
Total des recettes de fonctionnement	9 385 865 €	9 331 253 €	-0,6%
Pour mémoire 002 Résultat de fonct reporté	962 795 €	841 747 €	

Le chapitre 013 comptabilise les remboursements sur rémunération du personnel ainsi que le remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance. Il est en baisse car peu de remboursements sont attendus cette année.

Au sein du chapitre 70, les produits prévisionnels des services et du domaine s'établissent à 261 k€ (soit une hausse de 4,3 % par rapport à la réalisation 2024 et comprennent principalement les ventes de bois, les renouvellements de concessions et les ventes de cases au columbarium, les redevances pour l'occupation du domaine public et l'utilisation des jardins familiaux, la facturation des cours dispensés à l'école de musique, ainsi que les redevances d'occupation de salles.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 7,88 M€.

Il est rappelé que depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation. Pour 2025, outre la variation physique des bases, cette revalorisation s'élèvera à **+ 1,70 %**. Compte tenu de la baisse envisagée de 2 % des taux d'imposition 2025, le produit fiscal afférent s'élèvera à 4 697 k€ auquel il convient d'ajouter l'effet du coefficient correcteur de 276 k€ ce qui porte le montant global attendu à 4 973 k€.

Outre les impositions directes, ce chapitre enregistre le fonds national de garantie individuelle de ressources, les droits de mutation, les droits de place du marché et la taxe locale sur la publicité extérieure.

Les dotations et participations retracées au chapitre 74, sont estimées à 910 k€ dont 800 k€ issus de la DGF (Dotation globale de fonctionnement), 7,5 k€ de remboursement de TVA, 30 k€ de compensations fiscales (exonérations fiscales décidées et prises en charge par l'Etat) et 62 k€ de dotation de compensation de la réforme de la TP.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » s'élève à 247 k€ et comprend les redevances et loyers divers perçus par la Commune.

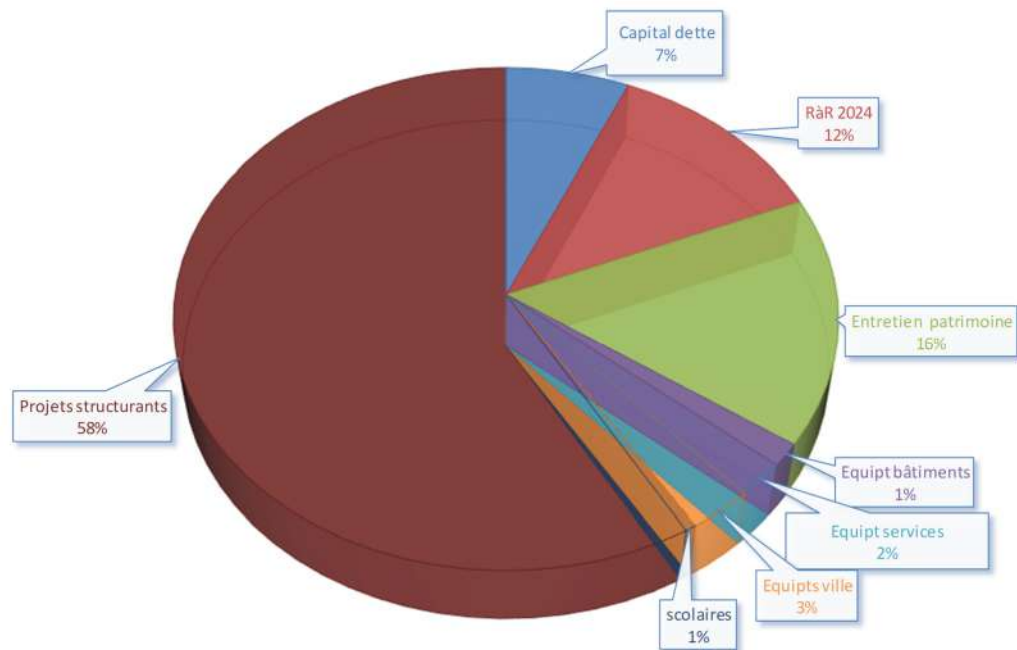
Globalement, les recettes réelles 2025 seront en diminution de 0,6 % par rapport à l'exercice 2024. Néanmoins, en neutralisant les recettes exceptionnelles 2024 résultant des cessions immobilières, la progression est ramenée à + 1,2 %.

4. Répartition des recettes par fonction :

Fonction	BP 2024	Part
01-opérations non ventilables	8 799 559 €	94,4%
0 -services généraux des administrations	66 050 €	0,7%
1 -sécurité	24 900 €	0,3%
2 -enseignement- formation-apprentissage	- €	0,0%
3 -culture vie soc. Jeunesse. Sport, loisirs	217 250 €	2,3%
4 -santé et action sociale	110 244 €	1,2%
5 -Aménagement territoire et habitat	81 300 €	0,9%
6 -action économique	17 920 €	0,2%
7 -environnement	1 100 €	0,0%
8 -transports	- €	0,0%
Total	9 318 323 €	100,0%

III. SECTION D'INVESTISSEMENT :

1. Dépenses d'investissement par chapitre:



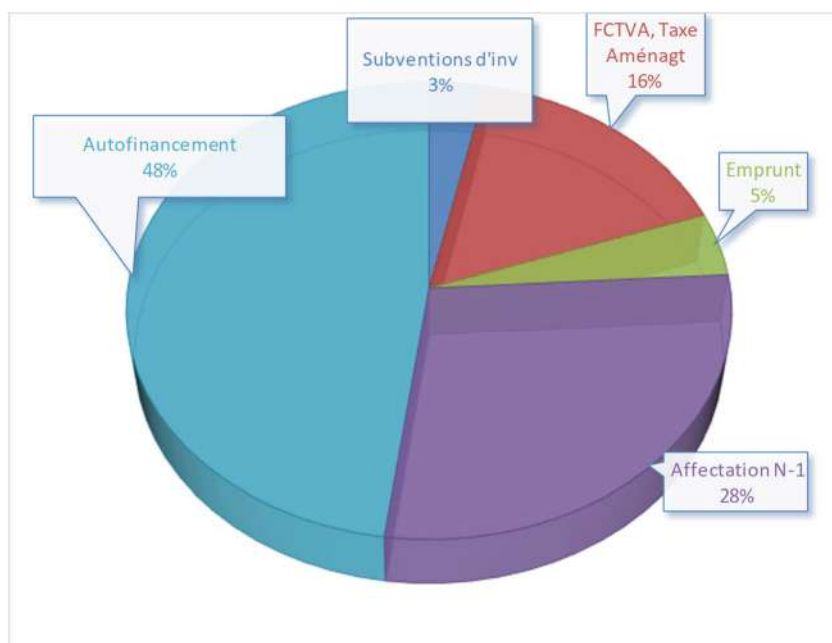
Les principales ouvertures budgétaires en investissement de l'année 2025 concernent principalement la requalification de la rue Haute avec enfouissement des réseaux pour 1 034 k€.

Elles permettront également :

- De réhabiliter le terrain de football synthétique des Acacias (700 k€)
- D'assurer l'entretien annuel des routes et trottoirs (250 k€)
- De lancer la construction d'un pumtrack au parc de la Veymerange (200 k€)
- De poursuivre l'étude d'extension du bâtiment 112 pour créer un local de stockage (40 k€)
- D'entamer l'extension de l'atelier banal (110 k€)
- De rénover les espaces intérieurs du FPA (20 k€)
- D'engager l'étude et les travaux d'aménagement de l'impasse de la Rue Foch (140 k€)
- De régler le solde de la réhabilitation de la Route de Verdun (135 k€)
- D'acquérir les terrains de la zone Panilor auprès des consorts Léonard (230 k€)
- De réaliser différents travaux de rénovation de l'hôtel de ville (123 k€)
- De verser un fonds de concours au Siscodipe pour l'enfouissement des réseaux basse tension de la rue Haute (61 k€)
- De poursuivre la mise en place de la vidéo-protection (40 k€)
- De rénover et d'adapter le dépositaire (80 k€)
- De réhabiliter et remplacer portes et fenêtres dans les logements communaux (109 k€)
- Equipements et travaux dans les écoles (92 k€)
- D'équiper le chemin des Coquelicots en éclairage public (18 k€)
- De renouveler le matériel des différents services et bâtiments municipaux (211 k€)
- D'isoler l'école de musique Greg Zlap (52 k€)

2. Recettes d'investissement par chapitre:

Les recettes d'investissement sont constituées par le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui a pour objet la compensation par l'Etat aux collectivités locales et à leurs groupements de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement en année N-2, par la taxe d'aménagement, les emprunts et les subventions d'investissement. Ces recettes sont complétées par l'autofinancement constitué de l'excédent de fonctionnement capitalisé et par le virement de la section de fonctionnement.



Les recettes d'investissement 2025 (hors opérations d'ordre patrimonial) constituées par l'affectation du résultat N-1 (1 569 k€), les restes à réaliser 2024 (321 K€), par l'autofinancement (2 690 k€), le FCTVA (775 k€), le produit de la Taxe d'Aménagement (129 k€), les subventions d'investissement (188 k€), l'emprunt (250 K€) s'établiront à 5,9 M€.

Le délai de désendettement (encours dette/autofinancement brut) s'établit au 01/01/2025 à 0,43 année pour Terville, ce qui est très inférieur à la moyenne de la strate qui s'établit à 4 années.

IV. INFORMATIONS FINANCIERES – RATIOS :

Informations financières - ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 020,49 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 176,43 €
Dépenses d'équipement brut/population	542,79 €
Encours de dette/population	192,56 €
DGF/population	99,32 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	56,37%
Dép fonct.et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct.	90,13%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonct.	46,14%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	16,37%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	13,26%

V. EPARGNE ET DETTE :

- L'Épargne brute et nette 2025 :

L'épargne brute permet d'apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Elle est un double indicateur :

- Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Calcul de l'Épargne	
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	9 318 323 €
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	7 501 699 €
Épargne brute (RRF-DRF)	1 816 624 €
Capital de la dette	300 000 €
Épargne nette (Épargne brute - Capital)	1 516 624 €

- L'encours de dette et sa typologie

Typologie de la répartition de l'encours	%
(A) Taux fixe ou variable simple	100,00%
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0,00%

	Encours au 01/01/2025	Capital	Intérêts	Total échéance
Dettes ville	1 154 142 €	299 255 €	40 372 €	339 627 €

VI. RESSOURCES FISCALES LIEES AUX TAUX VOTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE :

Pour rappel, en 2024, le taux communal de TFPB était de 37,80 % et celui de TFPNB de 93,15 %. Pour 2025, conformément aux engagements de la Municipalité, le taux communal sur l'ensemble des taxes foncières (bâti et non bâti) sera diminué de 2 % et le taux de TH sur résidences secondaires sera fixé à 19,36 %.

Dans la continuité des réformes apportées à la fiscalité locale, en remplacement de la TH sur les résidences principales, il est rappelé que les communes perçoivent la part départementale de TFPB complétée ou diminuée par la mise en œuvre d'un dispositif d'équilibrage, sous la forme d'un coefficient correcteur afin de garantir l'équilibre des ressources communales. Pour la commune de Terville, le versement correcteur, lequel correspond à la différence entre les ressources départementales transférées et les ressources de TH supprimées, s'élèvera à 276 025 €.

TAXES	Taux de référence 2024	Base d'imposition prévisionnelles 2025	Taux votés	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	37,80%	12 416 000 €	37,04%	4 598 886 €
Taxe foncière (non bâti)	93,15%	36 900 €	91,29%	33 686 €
Taxe d'habitation	19,75%	335 200 €	19,36%	64 895 €
		Total		4 697 467 €

VII. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET POPULATION :

Effectifs

FILIERES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOI BUDGETAIRES EN ETP		
	Permanent temps complet	Permanent temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	23,00	0,80	23,80	17,65	4,00	21,65
FILIERE TECHNIQUE	35,00	1,64	36,64	31,14	3,50	34,64
FILIERE MEDICO-SOCIALE	5,00	5,60	10,60	4,80	4,80	9,60
FILIERE SPORTIVE	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE	4,00	8,36	12,36	4,00	4,31	8,31
FILIERE ANIMATION	1,00	0,20	1,20	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE	6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00
TOTAL GENERAL	75,00	16,60	91,60	61,59	16,61	78,20

Evolution de la population légale

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population légale	7 022	7 116	7 210	7 224	7 421	7 555	7 713
Evolution N/N-1 en valeur		94	94	14	197	134	158
Evolution N/N-1 en %		1,34%	1,32%	0,19%	2,73%	1,81%	2,09%